

Le 14 février 2025

Objet : **ABEILLE SENSEO PREVOYANCE**

Contrat n° **014100555Q / VACA**

Votre assureur conseil

Code : **046082**

SARL ASSURPRO

MME KAROLINA FAU
HOTEL DE L'EUROPE
8 AV LOUIS MAZET
46500 GRAMAT

Chère Cliente,

Au cours de la période du 01/01/2024 au 31/12/2024, vous avez effectué un ou plusieurs versements sur votre contrat d'assurance vie ABEILLE SENSEO PREVOYANCE.

Il vous ouvre droit à déduction dans les conditions et limites fixées par les articles 62, 154 bis ou 154 bis-0 A du Code Général des Impôts. Cette cotisation déductible est à reporter sur **votre déclaration de résultats**.

Je vous rappelle également, à l'occasion de ce courrier, votre obligation d'être à jour de vos cotisations aux régimes obligatoires d'assurance vieillesse et maladie.

Votre conseiller habituel reste bien sûr à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous remercie de votre confiance et vous prie de croire, Chère Cliente, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

La Direction des Services Clients

**COTISATIONS OUVRANT DROIT A DEDUCTION DANS LES CONDITIONS
FIXEES PAR LES ARTICLES 62, 154 BIS OU 154 BIS-0 A DU C.G.I.**

Société d'assurances :

Abeille Vie

Association souscriptrice :

ADER

MME KAROLINA FAU

HOTEL DE L'EUROPE

8 AV LOUIS MAZET

46500 GRAMAT

Contrat n° 014100555Q	Date d'adhésion : 01/09/2016	Période de versement du 01/01/2024 au 31/12/2024	
Nature des garanties	Cotisations ouvrant droit à déduction		
	Appelées	Montants déductibles ⁽¹⁾	
Prévoyance Complémentaire :	621,52 EUR	520,48 EUR	

⁽¹⁾ sous réserve que les conditions de déductibilité spécifiques fixées par votre régime d'imposition soient respectées.

Le bénéfice de la déduction est subordonné au respect des plafonds fixés par les articles 62, 154 bis ou 154 bis-0 A du C.G.I. ainsi qu'à l'obligation d'être à jour des cotisations aux régimes obligatoires d'assurance maladie et d'assurance vieillesse.